

## Moisissures en milieu intérieur, mieux comprendre pour mieux agir

**AQHSST** regroupe les multiples intervenants qui œuvrent en hygiène du travail, en SST, en ergonomie et en environnement. Elle a pour mission d'offrir des services d'information et de formation qui sont innovateurs, utiles et de qualité.

### Pourquoi assister à cette formation ?

Depuis plusieurs années, les moisissures représentent un sujet « chaud ». Elles affectent nos écoles, se développent dans nos bureaux et nos maisons... bref, on peut en retrouver en plusieurs endroits qui affectent la qualité de vie de chacun : travailleurs, utilisateurs, propriétaires, gestionnaires, etc. Les médias les amènent sur la place publique de façon sensationnelle. D'un autre côté, le manque de norme et de réglementation apporte beaucoup de variation quant au traitement de ces problèmes. Mieux connaître les moisissures vous permettra d'agir, de conseiller, d'analyser et de surveiller ces cas avec rigueur et justesse plutôt que de céder à la panique générale. Lors de cette formation, vous pourrez également prendre connaissance de la nouvelle norme du BNQ : Contamination des habitations par les moisissures.

### À qui s'adresse cette formation ?

Toute personne intéressée à mieux connaître les moisissures. Personne qui gère des employés dans un bâtiment ou sur des chantiers, gestionnaire de parcs immobiliers, hygiéniste qui veut étendre ses connaissances. Expert ou inspecteur en bâtiment.

#### Les formateurs

Laurent Groux possède un doctorat en chimie et 14 ans d'expérience dans le domaine de la qualité de l'air intérieur au sein de plusieurs firmes de consultants. Il a supervisé et conduit des expertises diverses: amiante, moisissures, odeurs, qualité de l'air, rédaction des devis et fourni la surveillance de plusieurs chantiers d'envergure. Il a été appelé à témoigner en cour comme expert plus de 25 fois.

Nathalie Bourassa est titulaire d'une maîtrise en microbiologie appliquée, de l'INRS-Institut Armand Frappier, et d'un baccalauréat en microbiologie de l'Université Laval. Elle cumule 10 années d'expertise dans le milieu de la qualité de l'air intérieur, particulièrement pour les dossiers de moisissures. Thermographe certifiée de Niveau II, Madame Bourassa est également certifiée par l'IICRC. Elle a supervisé plusieurs chantiers de décontamination fongique et a été reconnue experte par la cour dans plus de 35 causes.

## Objectifs d'apprentissage :

- 1) Comprendre ce que sont les moisissures.
- 2) Expliquer leurs effets sur la santé et le bâtiment.
- 3) Identifier les risques associés aux moisissures.
- 4) Comprendre comment gérer une situation avec des moisissures.
- 5) Planifier une expertise typique de recherche de moisissures.
- 6) Comprendre les types d'analyses possibles: leurs avantages et inconvénients.
- 7) Connaître les méthodes d'élimination des moisissures (Protocoles)
- 8) Réviser les normes et réglementations.
- 9) Voir des exemples concrets.

## Contenu de la formation

DURÉE DE LA FORMATION: 3H30	
<b>4 VIDÉOS À VISIONNER EXPLIQUANT LES NOTIONS SUIVANTES</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Notions de microbiologie</li><li>2. Normes et réglementation (incluant la nouvelle norme du BNQ)</li><li>3. Impact en milieu intérieur</li><li>4. Impact sur la santé</li><li>5. Travailleurs de chantier et protections personnelles</li><li>6. Expertise</li><li>7. Échantillonnage: prélèvements et interprétation</li><li>8. Protocole de décontamination</li><li>9. Contrôle des travaux de décontamination</li><li>10. Étude de cas</li><li>11. Questionnaire / Résumé</li></ol>

**M'inscrire**

## Coût de la formation :

Membre individuel : 100 \$+tx	Membre étudiant : 65 \$+tx
Membre employeur : 115\$+tx	Non-membre : 145 \$+tx

Le participant a un délai de 30 jours pour pouvoir compléter la formation. Aucun remboursement ou annulation ne sera attribué dès que le participant débute le visionnement. En cas d'annulation pour force majeure, le participant pourra avoir une extension pour la durée de visionnement à 60 jours.

**La formation en ligne est dispensée par le service de vidéoconférence *Viméo*.**



Cette formation vous donne droit à :  
0.1 point /heure de formation du CCPSA(BCRSP)  
1 point/ 6 heures de formation du CCAHT(CRBOH)

